



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place du "pass culture"

Question écrite n° 1106

Texte de la question

M. Luc Carvounas interroge Mme la ministre de la culture sur la mise en place du "pass culture". Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a réaffirmé la volonté du Gouvernement de mettre en place un "pass culture" pour les jeunes majeurs. Alors que beaucoup de jeunes salariés ou étudiants n'ont pas les moyens d'avoir accès à des programmes culturels de qualité, ce "pass culture" pourrait leur permettre de découvrir de nouvelles formes d'art et d'ainsi accéder à de nouveaux savoirs. Néanmoins, il serait tout de même nécessaire de s'interroger sur l'accès physique aux lieux de culture particulièrement pour les jeunes résidants dans des zones isolées. Le Gouvernement a déjà donné des pistes de financement et de mise en place de ce "pass culture". Parmi ces pistes envisagées, les bénéficiaires du "pass culture" s'identifieraient *via* une application mobile. Si cette application permettrait un usage simplifié de ce "pass culture" il serait aussi utile d'y ajouter un outil permettant aux bénéficiaires de découvrir des lieux de culture et des formes d'art auxquels ils n'auraient pas eu accès auparavant. Le "pass culture" est donc une belle opportunité pour les jeunes de s'éduquer et de se divertir. Sa mise en place a été annoncée pour l'année prochaine mais les pistes de financement restent floues. Il lui demande donc quelles seront les modalités de financement ainsi que le calendrier pour la mise en place de ce "pass culture".

Texte de la réponse

Pensé comme l'aboutissement du parcours d'éducation artistique et culturelle dont les jeunes auront bénéficié de leur plus jeune âge à leur majorité, le Pass culture est un « passeport culturel » destiné aux jeunes à leur majorité. En cohérence avec ce parcours, il consacrera l'autonomisation des jeunes dans leur pratique artistique et culturelle propre à travers une plateforme dont l'éditorialisation et les algorithmes ouvriront le champ des offres proposées. Il prolongera également la politique forte en faveur de la pratique artistique en ouvrant l'accès à ces pratiques à un âge auquel elles sont souvent abandonnées. La conception même de ce Pass marque une nouvelle méthode d'action publique : les futurs usagers seront sollicités tant pour la définition de l'offre qui leur sera proposée que pour l'objet final. Il s'agit de déployer une méthode contributive associant de façon dynamique, dès décembre 2017, les jeunes concernés, les établissements culturels du ministère, plus largement les acteurs culturels publics et privés et des innovateurs. Cette méthode et l'objectif constituent une des premières politiques numériques de la culture, qui suppose de collaborer avec un écosystème permettant l'appropriation du Pass par les jeunes au même titre que leurs réseaux sociaux habituels tout en prévoyant un accès aux zones moins couvertes par le réseau. L'articulation avec d'autres politiques nationales ou territoriales d'accès à la culture est étudiée. Le Pass Culture bénéficiera en 2018 d'une première dotation de 5 M€. La contribution financière du ministère de la culture se poursuivra tout au long du quinquennat. Elle sera accompagnée par d'autres sources de financement, qui seront négociées et arbitrées.

Données clés

Auteur : [M. Luc Carvounas](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1106

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 septembre 2017](#), page 4410

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2017](#), page 5571